Mazarin
3807

Tres-humble et chrestienne remonstrance

a la reyne regente:...

UNIVERSITY OF N.C. AT CHAPEL HILL
00023014140

RARE BOOK
COLLECTION

THE LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF
NORTH CAROLINA
AT
CHAPEL HILL
Mazarin
3807

n 3807

TRES-HVMBLE ET CHRESTIENNE REMONSTRANCE A LA REYNE REGENTE

3807

Sur les mal-heurs preſens de l'Eſtat.

A PARIS,
Chez IACQVES LANGLOIS, Imprimeur & Libraire ordinaire du Roy, au Mont Sainte Geneviefue, vis à vis la Fonteine.
A LA REYNE DE PAIX.

M. DC. XXXXIX.
AVEC PERMISSION.

A LA REYNE REGENTE:

MADAME,

Ce ne ſont plus les paroles ny la voix, ce ne ſont plus les ſimples accens de la France deſolée qui frappent les oreilles de voſtre Majeſté ; Ce ſont ſes larmes, ſes miſeres, & ſon ſang qui ſe preſentent à vos yeux, & qui ſe ſont vnis pour combattre cette Auſtere, pour ne pas dire inhumaine reſolution, d'affliger la Ville de Paris par le ſac, & les deſordres d'vn ſiege. Ce ne ſont plus quelques particuliers qui vous forment des plaintes, ce ſont vniuerſellement tous les ſujets du Roy qui gemiſſent & qui crient ; afin de vous rendre ſenſible à leur malheur: C'eſt la plus belle Ville du Royaume, c'eſt le luſtre & l'ornement de la France, c'eſt la plus Auguſte demeure de nos Roys, qui ſe vient rendre aux pieds de voſtre Majeſté, afin d'implorer

699561

la protection de voſtre main, qu'vn Conſeil malheureux a oſé armer pour ſa ruine; Ce ſont les vertus, les vœux & la pieté que cette Ville enferme, ce ſont les Cloiſtres & les Vierges, les Autels, les Hoſpitaux & les Temples, & tout ce qui ſe treuue de plus innocent & de plus ſacré, qui ſollicitent la pieté d'vne Reyne; laquelle ayant fait paroiſtre iuſques à maintenant tant de zele & de conſtance au ſeruice de Dieu, doit veiller iuſques à la perte de ſa vie, à la conſeruation de tant de bonnes ames, comme autant de threſors, de graces & de ſainčteté que Dieu luy a voulu confier: Enfin c'eſt la France toute entiere, laquelle abbatuë ſous le faix d'vne ſi longue guerre, toute chargée des playes que luy ont fait ſes Ennemis, n'ayant plus en ſon corps de partie qu'elle puiſſe dire ſaine que ſon cœur, conjure voſtre Majeſté par tout ce qu'il y a de plus ſenſible à vne mere, & de plus cher à vne Regente, de ne luy point donner ce dernier coup, dont voſtre main la menace: Et comme elle publie hautement qu'elle ne veut ſe conſeruer de vie, que pour vous; C'eſt à voſtre bonté d'arreſter le coup, qui la faiſant mourir, la reduira dans l'impuiſſance abſoluë de rendre à voſtre Majeſté, les ſeruices qu'elle luy a voüé.

VOVS ne pouuez pas ignorer, MADAME, que vous n'eſtes que depoſitaire du Royaume, & que dans peu d'années vous vous verrez obligée d'en rendre compte au Roy voſtre fils, & à Dieu à la fin de vos iours. Or vous ſçauez que pour lors ſa Iuſtice (qui n'aura plus de veuë ny de choix pour les Couronnes & pour les Sceptres) ne pourra plus eſtre eſblouye de l'eſclat de la pourpre, ny ſurpriſe par le Genie d'vn Miniſtre, ny intimidée par les menaces d'vn jeune victorieux, ny arreſtée par l'authorité d'vne Regence: Cette penſée vous doit rendre ſenſible aux miſeres de cet Eſtat, lequel ſe voyant au terme d'eſtre partagé par mille ſortes de diuiſions, vous conjure de

de preuenir ce desordre, & de vous souuenir que le Roy vostre fils ne peut rien moins attendre de vos soins, qu'vn gouuernement plein de gloire & de succez; se promettant que vous luy remettrez entre les mains son Estat aussi heureux & aussi paisible, comme le Roy son pere vous l'aura laissé: Ce fut pour luy donner la paix & porter la tranquilité dans le sein de son Royaume, que ce Prince aussi iuste que victorieux a porté ses conquestes au delà de ses bornes; afin que luy donnant part aux succez de la guerre, il l'exemptast à mesme temps des miseres qui l'accompagnent, & qu'il en esloignast les moindres disgraces.

Ce fut dans ce dessein qu'il prodiga ses finances, qu'il a espuisé les veines, le sang & la vie de tant de Noblesse, & la seule passion de conseruer Paris; comme le cœur qui inspire le peu de vie qui luy reste à toutes les parties du Royaume, l'a engagé en mille combats, l'a reduit à soustenir des assauts sans nombre dessus la frontiere, & à estendre ses armes sur les terres ennemies. Et cependant le seul desir d'vne vengeance, porte le feu au milieu de cette place qui a fait les delices de nos Roys; Et les sueurs & les fatigues de plusieurs années vont estre ensseuelies dans les vaines esperances conceuës, par vn esprit de fort peu de iours.

Qvoy la memoire du feu Roy Louys le Iuste, Prince plein de clemence & de pieté? La presence du Roy vostre fils dont le Ciel & les vœux de toute la France vous ont fait la Mere? L'estime du plus Chrestien & du plus pieux de tous les Royaumes? La consideration de tant de sujets qui n'ont que des sentimens de respect & d'honneur pour vostre Majesté, ne pourront flechir vn cœur, qui n'a peû estre irrité que par les Ennemis de l'Estat? Et ne pourront changer vne resolution, dont l'effet est la derniere de toutes les extremitez?

PREVENEZ ie vous prie, MADAME, par la clemence la voix eſtonnante du ſang de tant de ſujets, que nous voyons preſts à ſortir de leurs veines, au premier coup que leur donnera vne guerre domeſtique : Empeſchez promptement que ce ſang ne ſoit inhumainement reſpandu, de crainte qu'auſſitoſt qu'il ſera verſé ſur la terre, il ne s'eſleue vers le Ciel contre vous; comme autresfois le ſang des Prophetes & des Martyrs, attira les foudres & la colere de Dieu ſur vne Princeſſe qui l'auoit eſpuiſé; & comme ce ſang conſerué dans les veines de vos ſujets par vn effet ſignalé de voſtre bonté, ne peut parler à Dieu qu'en voſtre faueur, & ne luy demandera que des graces & des proſperitez pour voſtre Majeſté : Elle ſe doit aſſeurer qu'au meſme temps qu'il ſortira de ſes vaiſſeaux par le conſentement que vous auez donné à vne ſi violente entrepriſe, il n'aura plus qu'vne voix de fureur & des cris de vengeance, demandant inceſſamment Iuſtice contre vne puiſſance Souueraine, laquelle ayant eſté priée par tant de ſouſmiſſions, par tant de vœux & de larmes, d'arreſter ce torrent, ne l'aura pas voulu, ayant preferé la conſeruation d'vn Particulier à la ruïne de tous ſes ſujets, & à la deſolation entiere de l'Eſtat; & ayant refuſé d'acquieſcer & meſme de preſter l'oreille aux conſeils moderez des perſonnes les mieux ſenſées du Royaume, pour ſuiure les fougues d'vn Eſprit, qui ſouffre l'inquietude & les ardeurs du feu, ſans en poſſeder la lumiere ny l'eſclat, qui luy ſeroient neceſſaires pour la conduitte de ſes deſſeins, & pour ſe deffendre du precipice qu'il a preparé à de plus innocens & de moins paſſionnez que luy.

SOVVENEZ-vous, MADAME, de ce Prince qui mit le Royaume d'Iſraël en proye, & qui des douze Tributs à peine s'en peût conſeruer vne ſeule, pour auoir rejetté auec meſpris les ſages, & les moderez conſeils des plus

anciens de ſa Nobleſſe & de ſon Eſtat, & s'eſtre laiſſé emporter aux conſeils violens d'vne jeuneſſe, ſans pieté, ſans religion, & ſans experience: Il n'y a point de conſeil pour aduantageux qu'il paroiſſe, qui merite d'eſtre ſuiuy, lors qu'il combat les Loix de l'humanité, & qu'il tend à la ruïne des fortunes, de la vie, des biens & du repos d'vn Eſtat: Il n'y a rien de ſi cher ny de ſi conſiderable, qui ne doiue cedder aux intereſts de la paix & de la tranquilité publique; Et il n'y a point de particulier pour eſleué qu'il ſoit, qui ne ſoit obligé à renoncer à ſa propre conſeruation, ſi toſt qu'il la voit en compromis auec la vie d'vn million de teſtes, auec le ſalut & le bien de tout vn Royaume. Et il ne peut pas ſans crime ſouffrir que ſa vie & ſa fortune ſoient preferée aux malheurs & aux deſordres, qui ſont les ſuittes & les conſequences de la guerre: il ne peut ſans vn dernier aueuglement eſtre le motif de tant de miſeres, & conſentir que pour le conſeruer on expoſe les plus belles Prouinces aux rigueurs de la famine, au tumulte des ſeditions, à la profanation des Autels & des Temples, au violement des Cloiſtres & des Vierges, au ſang, aux incendies, à la perte de la Religion, à l'eſtabliſſement de la Tyrannie, & à la ruïne entiere d'vn Eſtat. Moyſe voyant Dieu irrité contre le peuple qu'il auoit confié à ſes ſoins & à ſa conduite, & le voyant preſt à punir vn crime tres-enorme par vne derniere ruïne: Il prie, il preſſe, il conjure cette Majeſté infinie, par toutes les raiſons que luy peuuent inſpirer ſa pieté & ſa douceur naturelle, d'arreſter le deſſein de ſa vengeance: Mais apres tant de vœux & de larmes reſpanduës, n'ayant peû fleſchir ſa colere, il fait vn dernier effort qui le fait victorieux de toutes les reſiſtances de cette Majeſté irritée, donnant à ſa Iuſtice le choix de ces deux offres, ou d'effacer Moyſe, le pere de tant de peuples du liure de vie, & de le condamner eternellement; ou bien de faire à ſon Peu-

ple la miſericorde qu'il luy demande auec tant de paſſion. Ce Patriarche renonce non pas à des grandeurs humaines, mais à ſon propre ſalut, afin d'obtenir la grace du pardon à vn peuple, qui n'auroit que de l'ingratitude & de la meſcognoiſſance pour tant de biens-faits. Saint Paul conſent à eſtre ſeparé de Dieu & priué pour vn temps de ſa gloire, s'il jugeoit que cette priuation peuſt donner plus de lieu à la conuerſion de ſes freres les Iſraëlites : Et le Fils de Dieu s'eſt fait ſur l'Autel de la Croix vne Hoſtie d'expiation & d'Anatheme pour le ſalut des pecheurs ; il a ſouffert des playes & des miſeres ſans nombre pour obliger des ingrats & captiuer des rebelles ; il a reſpandu ſon ſang, eſpuiſé ſes forces & ſa vie, il a immolé ſon honneur & ſa gloire ſur la Croix, afin de faire grace à des coulpables, & aſſocier ſes ennemis meſme au throſne de ſes grandeurs : Et iamais il n'a paru plus obligeant que lors qu'il s'eſt ſenty plus affligé ; & le gage le plus conſiderable qu'il nous a laiſſé de ſon Amour, a eſté le fruict du ſupplice qui luy a oſté la vie.

POVVEZ-vous refuſer, MADAME, de vous rendre à la force de cet exemple de bonté & de miſericorde ; comme Chreſtienne vous le deuez imiter, ou vous ne deuez iamais eſperer de ſalut ; & en qualité de Reyne vous ne vous pouuez excuſer de fleſchir ſous le poids de ces raiſons, voyant le plus innocent des hommes & le premier de tous les Roys, auquel vous eſtes redeuable de voſtre Couronne, ſouffrir & perdre & l'honneur & la vie pour les pecheurs ſes ennemis : il vous a donné part à ſes miſericordes, lors qu'il vous a fait naiſtre dans ſon Egliſe, ayant de plus annobly voſtre Majeſté des marques de ſa grandeur, & tracé ſur voſtre perſonne l'image de ſa ſouueraineté : Et aujourd'huy il ſe promet que vous ſerez vne image de ſa Clemence ; & qu'en conſideration de ſa Bonté infinie, qui ayant eſté ſi ſenſiblement offenſée, n'a eu que des graces &

des

des bien-faits. Vous eſpargnerez le ſang, & conſeruerez la vie & les biens à des millions de peuples, qui ne vous ont point offenſée ; Et comme à toute heure Dieu ſouffre les pecheurs auec les Iuſtes qui le ſeruent, afin de leur donner du temps pour demander miſericorde : Comme il en differe la punition de crainte que le meſme coup, dont ſa main pourroit frapper ſes ennemis, ne bleſſaſt ſes plus fidelles ſeruiteurs : Il ordonne à voſtre Majeſté de faire difference entre les innocens & les coulpables, ſi voſtre Iuſtice en peut découurir ; Et il veut que vous conſeruiez la puiſſance & l'authorité qu'il vous a mis en main. Mais ſans ruïner la fortune & ſans reſpandre le ſang de ceux qui ne l'ont point offenſée, & qui iamais n'ont eu la penſée d'en former le deſſein.

DIEV qui au iour de ſa Iuſtice demandera compte à tous les Chreſtiens des graces qu'il leur aura fait, & qui examinera l'vſage & l'employ des biens, dont ſa bonté nous aura eſté ſi liberalle, obligera voſtre Majeſté, à luy rendre raiſon du gouuernement d vn Eſtat qu'elle luy a confié ; & ſi au lieu de ſuccez, d'auantages, de la paix, & de la tranquilité, ſes yeux ne découurent que pertes, qu'vſures, qu'oppreſſions, que troubles, que deſordres, & que violences : Quel Arreſt deuez vous attendre de ſa Iuſtice : n'aurez vous pas ſujet de craindre ſon Iugement, & vos mains non ſeulement vuides de graces & de bien-faits, mais meſmes pleines de foudres & toutes teintes dans le ſang de tant d'innocens, pourront-elles attirer les miſericordes de celuy qui ne peut ſouffrir la vengeance, & qui aime beaucoup mieux faire les meſmes faueurs aux criminels, dont il oblige les Innocens & les Saincts, afin de moyenner vn delay à la punition qu'ils meritent. Laiſſez à Dieu, MADAME, la vengeance des injures que voſtre Majeſté croit eſtre faites à ſa perſonne & à ſon authorité, & il la fera ſi pleine & ſi entiere,

que vous en ſerez ſatisfaite. Si Dieu interdit aux Chreſtiens le reſſentiment des injures, & s'il ſe reſerue la vengeance qui le punit; la deffenſe qu'il en fait, oblige ce ſemble dauantage les Princes & les Souuerains, que le commun des peuples; parce que comme ces Perſonnes ſacrees, ſont ſur la terre des images plus illuſtres & plus accomplies de la Diuinité; il n'y a que la main ſeule de Dieu capable de venger les injures faites à leurs perſonnes, & comme ſeule il connoiſt l'excellence & le merite infiny de ſon Eſtre. Il ſçait quelle punition eſt deuë à ceux qui ont oſé obſcurcir ſa gloire, en pechant contre ſes images viuantes & animées: C'eſt à la puiſſance & à la Iuſtice de Salomon, de punir les fautes commiſes contre Dauid, & bien que la douceur & la clemence de ce Prince, les ayent cacheesà ſes yeux & celées à ſon eſprit, afin de diſpenſer ſa main de les affliger par le ſupplice qu'elles auroient merité: Il eſt neantmoins du deuoir du fils de les faire ſuruiure à la mort de ſon Pere par vne iuſte punition. C'eſt au fils de l'homme à chaſtier les fautes commiſes contre les enfans des hommes, puiſque le Pere Eternel luy en a laiſſé le iugement; & ſi ce chef commun des Chreſtiens ne peut ſouffrir que l'on bleſſe les moindres parties de ſon corps, ſans en teſmoigner de la douleur, ſe pourra-t'il reſoudre à laiſſer impunies les fautes qui auront eſté commiſes contre ſes yeux: Durant cette vie le Sauueur du monde ne regne ſur les hommes que par la grace, & par des effets continuels de bonté; & bien qu'inceſſamment nous l'irritions par nos crimes & par nos infidelitez, il ne peut neantmoins ſe reſoudre à retirer ſa main qui ſecoure nos foibleſſes, ny d'arreſter le cours de tant de profuſions: Et par vn excez tout inefable de bonté; il ſemble qu'il meſure ſes biens-faits au nombre de nos meſcognoiſſances, afin de flechir & de vaincre noſtre inſen-

ſibilité, & de l'enſeuelir dans vn torrent ſi profond de graces, qu'il ne reſte plus à l'homme ny mouuement ny voix, que pour adorer & publier vne bonté, qu'il ne peut plus comprendre.

DIEV ne fait iamais rien que de grand, parce qu'il agit continuellement en Dieu. MADAME, vous eſtes Reyne, & vous eſtes Mere, du plus puiſſant & du plus Chreſtien des Roys; Vous eſtes donc obligée d'agir, & comme Reyne, & comme Mere: Comme Reyne vous eſtes redeuable à vos ſujets, de l'amour, de la douceur & de la clemence, puiſque ce ſont les vertus qui naiſſent auec la Couronne; Et en qualité de Mere, la miſericorde & la compaſſion, doiuent eſtre voſtre plus ordinaire occupation; & ayant donné à ce Royaume vn Prince ſi iuſte & ſi accomply, il n'y a pas d'apparence que vous trauailliez à ruïner le ſiege de ſon Empire; & que faiſant perdre le repos & la vie aux ſujets que Dieu luy a donné, vous le rendiez le plus pauure & le plus infortuné des Princes, auant meſme qu'il ait pû ſe recognoiſtre le Maiſtre & le Souuerain de tant de peuples. Ne ſouffrez point que l'on violente la douceur qui eſt ſi naturelle à voſtre Majeſté, en vne occaſion ou le ſalut de la France eſt dangereuſement engagé, & que les promeſſes aduantageuſes d'vn Prince qui veut flatter voſtre authorité, des vaines eſperances que luy inſpire la grandeur de ſon courage, ne faſſent plus aucune impreſſion ſur voſtre eſprit, qui doit auoir compaſſion de ce jeune Conquerant, qui dans vn deſſein temeraire & injurieux à la Nobleſſe de ſon ſang, ſe prepare à obſcurcir ſa gloire, & enſeuelir ſes trophées dans les cendres d'vne honteuſe vengeance, & deſſeicher

tout ce qu'il a moiſſonné de Lauriers, dans les ardeurs d'vne paſſion inhumaine qui l'eſchauffe à la ruïne de ſa patrie : Conduitte qui fait couler le ſang du cœur & des yeux de toutes les perſonnes qui l'honnorent, qui doit ſurprendre les penſées & la creance des Eſtrangers, & qui à peine paſſera dans les ſiecles aduenir ſans les offenſer, & ſans leur inſpirer horreur, pour vn Prince qui apres tant de ſuccez, à fait voir qu'il n'a eu d'eſprit, de valleur & de force, que pour enſeuelir ſa gloire & ſon nom, dans les ruïnes & dans les cendres de ſa patrie.

QVE voſtre authorité, MADAME, ne ſeconde point vne main armée pour la deſolation du Royaume, de crainte qu'elle ne reſſente la violence du coup dont elle le menace, & dont elle frappe deſia tant d'Innocens : Vous aſſeurant que ſi Dieu iuſques à maintenant l'a fait victorieuſe, pour l'abaiſſement des Ennemis, & pour la deffenſe de l'Eſtat, ſi toſt qu'elle aura commencé à le perdre, qu'il l'a ſçait affoiblir & la mettre en eſtat, de ne pouuoir plus tirer voſtre Majeſté de l'abyſme où elle l'aura precipitée; Et vous ne deuez point douter que cette meſme main qui flatte aujourd'huy voſtre Eſprit de la protection de voſtre authorité, s'eſleuera quelque iour pour la combattre & pour l'aneantir, ſi Dieu n'a point plus de compaſſion pour vous, que vous n'en auez aujourd'huy pour les peuples ſes ſeruiteurs.

A qui, ie vous prie, MADAME, voſtre Majeſté ſe doit-elle laiſſer perſuader, ou à la douceur ou à la violence; à l'impieté ou à la vertu; aux vſures, aux concuſſions ou à la juſtice, qui les punit, & qui en arreſte le cours, aux eſprits, qui allument la guerre dans le ſein du Royaume,

me, ou à ces genies fauorables qui l'y veulent eſtouffer, & porter le ſuccez de nos combats au delà des bornes de l'Eſtat, afin de reduire les Ennemis dans les loix d'vne guerre, qui nous enfanteroit vne paix tres-auantageuſe. Ne ſouffrez plus que l'on vous perſuade que ceux qui n'eſtudient, & qui ne veillent qu'à maintenir les Loix fondamentales de l'Eſtat, & à empeſcher les vſurpations de quantité d'intereſſez, ayent deſſein de diminuer voſtre pouuoir, & qu'ils veüillent contraindre vne main qu'ils recognoiſſent tres-abſoluë dans le partage de ſes graces & de ſes bien-faits.

SOVVENEZ-vous, MADAME, que quantité de perſonnes empruntent le nom & l'authorité du Roy, comme les Demons prennent le nom de Dieu, & reueſtent les apparences des Anges de lumiere, pour faire des miracles & des actions extraordinaires, qui en verité ne ſont que des tromperies, des illuſions, & des phantoſmes: Ainſi ces malheureux ſe ſeruent de la puiſſance & du nom du Roy, comme d'vn voile dont ils ſe couurent pour eſtablir plus aiſément leur fortune: ces pretextes ſpecieux d'appuyer l'authorité Royalle, ne ſont que des foibles apparences, que des chimeres de reſpect & des illuſions d'honneur, qui n'ont autre fondement, ny autre fin que leur intereſt, & leur ambition. Voyez, examinez, & iugez, ie vous prie par vous-meſme, des biens & des maux de l'Eſtat; découurez-en les beſoins, faites vous faire vn recit fidelle de toutes les neceſſitez qu'il ſouffre; conſultez le Ciel, & demandez à Dieu l'eſprit & les lumieres neceſſaires pour donner la paix à vos ſujets, & conſeruer auec ſoin, le precieux depoſt que Dieu vous a confié. Trauaillez en Reyne, mais en Reyne veritablement Regente à reſtablir le Royaume dans ſon premier luſtre, à y eſtablir les vertus, &

à en eſloigner l'impieté, à y aneantir les deſordres, y ſupprimer l'ambition, à y ſeconder la pieté, à faire honnorer Dieu d'vne extremité à vne autre : Et inſpirer à tous les peuples par tant d'illuſtres exemples, de zele & de ſainčteté, l'eſtime, la reuerence & le reſpect qu'ils ſont obligez d'auoir, & de conſeruer pour vne Princeſſe qu'ils verront ne ſe plus conduire que par les mouuemens de Dieu, que par les lumieres de ſes Graces, & dans les regles d'vne bonne conſcience, ennemie de la complaiſance & de la flatterie; faiſant voir qu'elle n'a point d'autre veuë que la gloire de Dieu, plus autre penſée que l'auantage du Royaume & le bon-heur du Roy ſon fils, afin d'eſtablir vne tranquilité ſi vniuerſelle, & donner vn repos ſi conſtant à tous ſes peuples, qu'ils s'aduoüent pour iamais obligez de recognoiſtre les biens-faits ſignalez d'vne Regente, par des prieres ſans fin, & par des vœux eternels.

Vne premiere impreſſion trop precipitée, faite ſans l'aduis & contre le deſſein de l'Autheur, ayant remply cette piece de quantité de fautes, meſme contraire au ſens, il a eſté obligé d'en permettre vne ſeconde plus exacte & plus recherchée, qui non ſeulement a retranché les fautes qui s'y eſtoient eſcoulées, mais meſme y a apporté quelque nouuelle perfection.